

APPENDICE

(Voir page 2983)

LETRE RELATIVE À L'ACHAT DE TITRES

Ottawa 4, le 18 mars 1966

Monsieur,

Mon intention en vous écrivant à vous personnellement ainsi qu'aux chefs d'un grand nombre d'autres institutions et sociétés financières est de solliciter votre coopération au sujet de la demande que j'ai faite au nom du gouvernement dans ma déclaration à la Chambre des communes le 16 mars 1966, dont je vous mets un exemplaire sous ce pli.

Afin que l'épargne canadienne puisse être disponible pour répondre à la forte demande actuelle de capitaux au Canada, le gouvernement demande à tous les investisseurs canadiens, y compris les institutions financières telles que les banques, les compagnies d'assurance sur la vie, les sociétés de fiducie et de prêt, ainsi qu'à d'autres sociétés constituées en corporations, aux caisses de pension et aux particuliers, de ne pas se porter ac-

quéreurs de titres, exprimés en dollars canadiens ou États-Unis, qui sont émis par des sociétés des États-Unis ou par leurs filiales non canadiennes et qui sont assujétis à la taxe d'égalisation de l'intérêt des États-Unis, lorsqu'ils sont achetés par des résidents des États-Unis. La présente requête ne s'applique pas aux investissements effectués sur des titres de cette nature par des institutions financières et des caisses de pension canadiennes et destinés à acquitter des engagements en devises étrangères envers des non-résidents du Canada et des États-Unis.

Je suis certain que les investisseurs canadiens, en réponse à ces instances, apporteront dans l'intérêt national leur entière coopération.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mitchell Sharp

Pièce jointe.